



Livret personnel de compétences : quelle action syndicale ?

Appliquant la stratégie de Lisbonne, la France pose désormais la question de l'évaluation des acquis des élèves en termes de compétences. Mesure phare de la loi Fillon, le socle commun est présenté comme « le ciment de la Nation ». Mais loin de résoudre la question de l'échec scolaire, il s'appuie sur une conception linéaire et cumulative du savoir, met à mal les disciplines scolaires, leurs spécificités, leurs exigences, voire les marginalise. Il fragmente les savoirs à enseigner, privilégie l'acquisition de normes et de repères, juxtapose des compétences qui ne sont pas de même nature et dont certaines renvoient au jugement de la personne dans le cadre d'une éducation très normative.

Plusieurs versions du livret de compétences ont été expérimentées sur 2 ans, mais sans aucun cadrage national ... et surtout sans aucun bilan officiel. Sans jamais rendre compte des difficultés rencontrées par les équipes qui les avaient expérimentées, sans apporter de réponses satisfaisantes aux nombreux problèmes soulevés depuis le départ tant sur le fond que sur la forme, le ministère a fait le choix de rendre obligatoire la validation de la totalité du socle commun pour l'obtention du DNB à la session 2011....

Dans la dernière version du livret personnel de compétences publiée au BO n° 27 du 8 juillet 2010, nombre d'items ont été supprimés, reformulés, et des domaines ont été réorganisés... mais la logique reste la même, les problèmes initiaux non résolus et plusieurs compétences à valider pour la session 2011 n'auront plus grand chose à voir avec celles que certaines équipes, sous la pression de leur chef d'établissement et/ou IPR, avaient dû « s'approprier » en bricolant dans l'urgence des grilles locales de répartition des items entre disciplines et des modalités de validation.

Une telle situation est d'autant plus inacceptable que le ministère n'a jamais voulu initier au préalable un débat approfondi avec la communauté éducative, ni rendre compte de l'expérience menée dans certains pays étrangers.

Les personnels n'hésitent pas à consacrer du temps pour la réussite de leurs élèves mais ils sont nombreux à mesurer qu'on leur demande en fait de se prêter à une mascarade d'évaluation, à l'instar du B2i et du niveau A2 pour lesquels le ministère n'a jamais jugé utile de dresser un bilan. La validation de ces deux piliers du socle a pourtant mis en évidence que l'administration s'intéressait moins aux acquis réels des élèves qu'à l'affichage de résultats qui « collent » aux objectifs assignés aux établissements dans le cadre de leur contrat d'objectifs, allant jusqu'à exercer des pressions sur bon nombre d'enseignants pour qu'ils revoient leur évaluation.

Tout porte à croire que le livret personnel de compétences sera présenté à tous les collègues dès la prérentrée et que de nombreux chefs d'établissement feront le forcing pour que les équipes commencent à le renseigner en 3^{ème} (voire en 4^{ème}) dès le début de l'année (ce que n'impose absolument pas la circulaire n° 2010-087 du 18 juin 2010, bien au contraire !).

Doit-on accepter une évaluation problématique et incessante de nos élèves qui se substituerait à la construction patiente de savoirs solides et formateurs et à un travail réellement éducatif ?

Doit-on accepter une transformation radicale de nos métiers et de nos conditions d'exercice, alors que les mesures imposées ne sont pas de nature à répondre aux problèmes que rencontre le collègue aujourd'hui ?

Face à l'obligation de renseigner le livret cette année, de nombreux collègues et militants se sont tournés vers le SNES pour lui demander de lancer une consigne nationale claire pour que la profession ne soit pas isolée et que la stratégie adoptée soit commune à tous les collègues.

L'expérience de la note de vie scolaire, du B2i et du niveau A2 en LV invite à ne pas sous-estimer les difficultés que rencontrent les collègues à appliquer localement une consigne nationale, même si elle est juste.

C'est pourquoi le SNES, convaincu de la nécessité de fédérer la profession autour d'une action collective aux modalités majoritairement partagées, a décidé de mettre ce document à la disposition de tous les collègues qui exercent en collège afin de les aider à débattre collectivement des modalités d'action qu'ils sont prêts à mettre en œuvre cette année : une synthèse des débats sera faite lors de son conseil national des 14 et 15 septembre.

Ce document liste, sans les hiérarchiser, 4 pistes possibles qui présentent toutes des avantages et des inconvénients - présentés ici sans exhaustivité - et dont la réalité dépend beaucoup, comme dans toute action syndicale, du rapport de forces qu'elles peuvent créer.

Pour nous permettre de faire une synthèse nationale, chaque établissement est invité à faire remonter à sa section départementale ou académique (avec double au S4) les résultats du débat mené dans son collège, en donnant le maximum d'éléments sur les positionnements des uns et des autres, le nombre de collègues concernés, l'émergence éventuelle d'une position majoritaire (voir procès-verbal en annexe).

Avantages et inconvénients possibles de chacune des pistes envisagées

Quelle que soit la piste choisie, il est absolument nécessaire de mener campagne auprès des parents et de l'opinion publique afin de leur expliquer pourquoi on conteste le livret de compétences sur la forme comme sur le fond, et le sens de la décision collective qui aura été prise.

Piste n° 1 : Valider tous les items pour tous les élèves de 3^{ème} dès le début de l'année scolaire.

Eléments positifs ou avantages	Difficultés ou inconvénients possibles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Permet de se « débarrasser » du problème dès le début de l'année pour se consacrer à ce qui constitue le cœur de son métier. ○ Peut apparaître comme une façon de vider le socle commun de son sens puisqu'il serait donné à tous les élèves. ○ Evite un pilotage des contenus et des pratiques par le livret de compétences. ○ Permet de se consacrer à ce qui constitue le cœur de notre métier en évitant toute surcharge de travail inutile et toute dénaturation de notre métier. ○ Evite de perdre son temps et son énergie sur un livret de compétences qui n'est sans doute toujours pas stabilisé et ne fait pas l'objet d'un cadrage plus sérieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suppose de gagner la bataille dès cette année car le problème serait plus difficile à contourner les années suivantes quand les enseignants seront invités à valider progressivement les items de la 6^{ème} à la 3^{ème}. ○ Peut mettre l'enseignant en difficulté dans sa classe ; certes, les notes seront maintenues dans le cadre du contrôle continu mais certains élèves pourraient ne pas voir l'intérêt de se mobiliser sur les apprentissages dès lors que la maîtrise du socle leur est acquise dès le début de l'année. ○ Peut mettre l'enseignant en difficulté vis à vis de son IPR pour ne pas avoir évalué ses élèves dans le respect des nouvelles instructions officielles. ○ Peut permettre au ministère d'afficher que la profession a adhéré à la démarche du socle et de son évaluation. ○ Peut permettre également au ministère d'afficher de très bons résultats du collège dans un contexte de suppressions massives de postes et d'attaques sans précédent. ○ Risque de rendre moins impérieuse la nécessité de mener campagne auprès des parents, au motif qu'on s'est « débarrassé » du problème. ○ Les enseignants risquent de perdre une certaine crédibilité auprès des parents en attestant le même niveau pour tous les élèves, quelles que soient leurs compétences réelles.

Piste n° 2 : refuser d'entrer dans une démarche de validation.

Eléments positifs ou avantages	Difficultés ou inconvénients possibles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Permet de ne pas entrer dans une mascarade d'évaluation. ○ Permet d'afficher que le problème n'est toujours pas réglé. ○ Evite un pilotage des contenus et des pratiques par le livret de compétences. ○ Met le ministère en difficulté dans sa communication en direction de l'opinion publique. ○ Permet de se consacrer à ce qui constitue le cœur de notre métier en évitant toute surcharge de travail inutile et toute dénaturation de notre métier. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Expose chaque enseignant à de possibles retraits de /30èmes pour service non fait (mais avec une difficulté pour l'administration de repérer celui qui n'aura pas évalué les élèves : professeur principal ? tous les enseignants ? certains enseignants ?). ○ Peut mettre les enseignants en difficulté vis à vis de leur hiérarchie (chef d'établissement, IPR), surtout à l'approche du DNB. ○ Peut mettre les enseignants en difficulté vis à vis des parents qui verront un risque que leur enfant n'obtienne pas le DNB. ○ Peut diviser les collègues, surtout si certains enseignants font l'objet de pressions ciblées, notamment pour les piliers où une discipline est plus facilement identifiable.

Piste n° 3 : refuser d'évaluer tous les items qui ne semblent pas sérieusement évaluables, et n'évaluer que le reste.

Eléments positifs ou avantages	Difficultés ou inconvénients possibles
<ul style="list-style-type: none"> ○ On ne s'expose pas à des retraits de /30èmes car on peut plus facilement expliquer à son IPR ou chef d'établissement qu'on ne sait pas évaluer tel ou tel item. ○ On est plus à l'aise pour s'exprimer auprès des parents car on peut leur expliquer qu'on refuse d'évaluer des items flous, des items qui renvoient au jugement de la personne, des items qui correspondent à des choses qui ne sont pas enseignées, ou encore des items qui n'ont rien à voir avec ce qui a été défini par décret dans le socle. ○ Invalide bon nombre d'items et donc une partie de la logique du socle commun. ○ Evite un pilotage total des contenus et des pratiques par le livret de compétences. ○ Evite une partie de la surcharge de travail induite. ○ Permet de mener plus facilement campagne auprès de l'opinion publique sans apparaître comme une profession qui refuse toujours tout en bloc. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suppose de se mettre d'accord sur les items qu'on refuse d'évaluer : <ul style="list-style-type: none"> ○ au niveau local ? ○ au niveau national ? ○ Peut mettre les enseignants en difficulté par rapport aux parents pour l'obtention du DNB (car beaucoup d'items ne sont pas évaluables, de fait). ○ Plus difficile de vérifier que chaque collègue joue bien le jeu car il peut faire l'objet de pressions individuelles pour valider tous les items. ○ Peut permettre au ministère d'afficher que la profession a adhéré partiellement à la démarche du socle et de son évaluation.

Piste n° 4 : Exiger un moratoire pour cette version du livret tant que le ministère n'aura pas procédé à une véritable expérimentation avec un réel cadrage et la garantie d'un bilan au terme de l'expérimentation. Ne pas entrer dans la démarche en attendant.

Eléments positifs ou avantages	Difficultés ou inconvénients possibles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Evite de perdre son temps et son énergie sur un livret de compétences qui n'est sans doute toujours pas stabilisé et ne fait pas l'objet d'un cadrage plus sérieux. ○ Permet d'être plus à l'aise auprès des parents, en leur expliquant par exemple qu'un autre livret de compétences (livret Hirsch) actuellement en cours d'expérimentation sur 2 ans, mélange les compétences acquises dans l'école et celles acquises en dehors de l'école. ○ On n'apparaît pas comme ceux qui refusent a priori de valider le socle commun mais qui veulent savoir à quoi ils s'engagent (après une vraie expérimentation, un vrai bilan). ○ Evite un pilotage total des contenus et des pratiques par le livret de compétences. ○ Permet de mener plus facilement campagne auprès des parents, des élus, de l'opinion publique. ○ Empêche le ministère d'afficher que la profession adhère à la logique du socle et de son évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ne supprime pas les risques de pressions exercées par les chefs d'établissement et IPR au nom de l'Arrêté du 9 juillet qui rend ce livret obligatoire pour la session 2011 du DNB. ○ Peut mettre les enseignants en difficulté vis à vis des parents de 3^{ème} qui seront inquiets pour le DNB de leurs enfants. ○ Posture plus difficile en fin d'année de 3^{ème} à l'approche du DNB si le moratoire n'a pas été obtenu. ○ Peut exposer chaque enseignant à de possibles retraits de /30èmes pour service non fait (mais avec une difficulté pour l'administration de repérer celui qui n'aura pas évalué les élèves : professeur principal ? tous les enseignants ? certains enseignants ?)

Pour approfondir sur le socle commun et le livret personnel de compétences, voir notre site à partir des liens suivants <http://www.snes.edu/Enieme-version-du-livret-de.html> et <http://www.snes.edu/-Socle-commun-livrets-de,403-.html>



PROCES-VERBAL DES DEBATS

Collège : Département : Académie :
Date de la réunion : Nombre de collègues présents à la réunion :

Le livret a-t-il été expérimenté les années précédentes dans votre collège ?

Y a-t-il eu des pressions pour que les équipes valident le livret en 2009-2010 ?

Le nouveau livret de compétences vous a-t-il été présenté dès la rentrée ?

Pistes	Nombre de collègues favorables
<u>Piste n° 1</u> Continuer de contester le livret de compétences sur la forme comme sur le fond ; Valider tous les items pour tous les élèves de 3 ^{ème} dès le début de l'année scolaire.	
<u>Piste n° 2</u> Continuer de contester le livret de compétences sur la forme comme sur le fond et refuser d'entrer dans une démarche de validation.	
<u>Piste n° 3</u> Continuer de contester le livret de compétences sur la forme comme sur le fond ; Refuser d'évaluer tous les items qui ne semblent pas sérieusement évaluables, et n'évaluer que le reste.	
<u>Piste n° 4</u> Continuer de contester le livret de compétences sur la forme comme sur le fond et exiger un moratoire pour cette version du livret tant que le ministère n'aura pas procédé à une véritable expérimentation avec un réel cadrage et la garantie d'un bilan au terme de l'expérimentation.	
Autre(s) piste(s) éventuelle(s) (à préciser)	

Merci de renvoyer par courrier, mail ou fax ce PV à votre section académique du SNES et d'adresser une copie à la section nationale ([SNES national : 46 avenue d'Ivry, 75 647 Paris cedex 13](mailto:SNES_national@sned.fr) ou par fax : 01 40 63 29 76 ou par mail : college@sned.fr) avant le 13 septembre pour une prise en compte lors du Conseil National des 14 et 15 septembre.